Image not found or type unknown

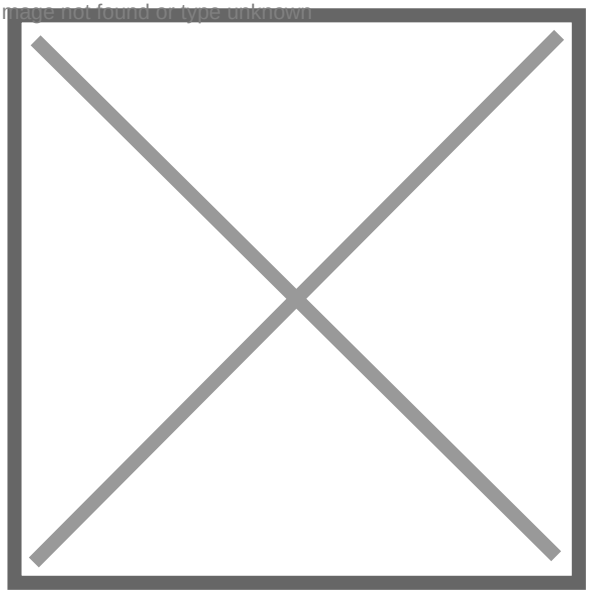

Credit non rembourse finaref

Par **moniquinha**, le **04/07/2016** à **20:03**

Bonjour,
J ai fait un credit a Finaref et j ai toujours paye, mais en 2010, je suis partie de France, pour cause d une maladie de ma mere, et je devais encore peut etre 400 euros a finaref.
Je suis restee loin pendant 5 ans et maintenant ils me demandent le remboursement de 4.770 euros.
Je suis ao RSA et j ai juste de quoi vivre. Je voulais savoir si cette dette n est pas prescrite?
De toute façon je ne peux pas rembourser parce que je n ai pas les moyens pour le faire.
Est ce que je doit repondre ao telephone quand le cabinet de recouvrement m appele?
Merci pour votre reponse.

Par **chaber**, le **05/07/2016** à **06:37**

bonjour

commencez par lire le lien

ci-dessoushttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V3s4e6I4LYU

ne pas s'engager en demandant un échéancier ou en versant même 1 euro

Sans titre exécutoire la dette est forclose.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés